

à mon cher collègue
Salomon Reinach
trouvé affabreux
P. Me

INSTITUT DE FRANCE.

ACADEMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

RAPPORT

DE LA COMMISSION

DES ÉCOLES D'ATHÈNES ET DE ROME

SUR LES TRAVAUX DE CES DEUX ÉCOLES

PENDANT L'ANNÉE 1884

PAR

M. LÉON HEUZEY

Lu dans la séance du 22 janvier 1886.



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M DCCC LXXXVI



INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

RAPPORT

DE LA COMMISSION

DES ÉCOLES D'ATHÈNES ET DE ROME

SUR LES TRAVAUX DE CES DEUX ÉCOLES

PENDANT L'ANNÉE 1884

PAR

M. LÉON HEUZEY

Lu dans la séance du 22 janvier 1886.

MESSIEURS,

Il a fallu des circonstances graves et douloureuses pour que, l'an dernier, votre Commission des Écoles d'Athènes et de Rome se trouvât dans l'impossibilité de vous présenter son rapport. C'était, vous le savez, notre cher et regretté confrère Albert Dumont, qui, depuis deux années, avait accepté, je dirai même avait recherché l'honneur d'être chargé de cette tâche, où il trouvait une intime

satisfaction et comme un repos à ses fonctions administratives ; car il était de ceux qui ne peuvent se reposer d'un travail que par un autre.

L'archéologue éminent, dont la ferme et vive intelligence savait si bien associer l'observation méthodique des monuments aux larges vues de l'histoire, l'habile et savant directeur qui, placé tour à tour à la tête de nos deux Écoles, avait contribué à fonder l'une et à réorganiser l'autre, l'administrateur passionnément dévoué aux intérêts de l'érudition française, qui plus tard avait tout disposé pour que ces forces scientifiques, acquises au prix de tant d'efforts, profitassent largement à notre enseignement supérieur, était en effet plus que personne désigné pour vous retracer la marche des études auxquelles il avait communiqué lui-même une nouvelle et vive impulsion.

Il lui était donné ainsi de suivre de très près l'œuvre à laquelle il avait consacré les meilleures années de sa vie et de constater avec joie les progrès accomplis sous la direction de ses successeurs. Vous aviez pu juger déjà, par son rapport de 1883, combien il ressentait vivement l'honneur de voir des hommes qui l'avaient précédé dans la science, qui étaient ses maîtres ou ses confrères plus anciens, venir fortifier par leur expérience et par leur dévouement l'organisation de nos missions permanentes aux terres classiques. Qui pouvait, avec plus d'intérêt que lui, assister au développement des moyens de publication qu'il avait mis aux mains de nos jeunes missionnaires, voir le succès du *Bulletin de Correspondance hellénique* provoquer à Rome l'heureuse création des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, et la *Bibliothèque* des deux Écoles s'enrichir d'une

suite de travaux excellents, où le souci croissant de la méthode s'associe à l'émulation des découvertes personnelles? N'était-ce pas la réalisation de ses plus chères espérances, la mise en action des principes qu'il avait non seulement fait imprimer dans les règlements, mais introduits dans la tradition des deux Écoles par l'autorité de sa parole, par l'exemple de ses propres ouvrages et par son action incessante sur les jeunes esprits?

Albert Dumont s'était mis à l'œuvre avec le même empressement que l'année précédente. L'époque était venue où il s'établissait avec sa famille à la campagne : ses amis savent combien il était heureux de se retrouver chaque soir, après le travail accablant du ministère, dans cette petite maison et dans ce jardin rustique, qu'il avait comme découverts au milieu d'un tranquille pays, et où il devait revenir une dernière fois pour mourir. C'est là qu'il avait rassemblé toutes les notes qui devaient lui servir à rédiger son travail, voulant occuper encore, par un labeur qui lui était doux, ses rares heures de liberté.

Il y a même lieu de croire que plusieurs parties du rapport avaient déjà été écrites par lui. Il est possible aussi qu'il ait emporté les éléments de son travail jusque dans cette rapide et funeste mission en Angleterre, dont les fatigues ont certainement hâté sa fin. Au milieu du déchirement causé par sa mort, dont vous n'avez pas oublié l'effrayante soudaineté au retour même de ce funeste voyage, rien n'a pu être retrouvé. Les recherches, si douloureuses qu'elles fussent, ont été poursuivies avec une courageuse abnégation : elles n'ont produit aucun résultat. Nous devons le regretter profondément : car ces pages

inachevées étaient un dernier témoignage, plus touchant et plus précieux que tous les autres, de l'attachement de notre malheureux ami aux Écoles qu'il avait dirigées et de son dévouement aux travaux de l'Académie.

Telle est, Messieurs, dans sa douloureuse vérité la cause qui a empêché le rapport de 1884 d'être fait, et cette lacune même sera comme une marque de deuil dans les annales des deux Écoles. Malheureusement ces pénibles souvenirs ne sont pas les seuls que je doive vous rappeler. Ce n'était pas assez que votre Commission fût privée de celui qui semblait destiné à être, pendant de longues années, son rapporteur habituel : elle a perdu encore deux de ses membres les plus anciens, deux de ceux qui en faisaient partie dès l'origine et qui ont exercé aussi sur le progrès scientifique de nos Écoles une profonde influence. M. Léon Rénier, qui a toujours soutenu leurs intérêts avec un paternel dévouement, a été, si je ne me trompe, le premier inspirateur de la fondation de l'École de Rome, et son enseignement a hâté l'introduction, dans les travaux de l'École d'Athènes, de la discipline salutaire des études d'épigraphie latine. M. Egger avait compté la plupart de nos jeunes missionnaires parmi ses élèves : il les suivait dans leurs lointaines recherches avec la plus vive sollicitude et les voyait au retour venir chercher encore autour de lui ses encouragements et ses conseils. A côté de ces deux noms, une perte toute récente m'oblige encore à prononcer celui de M. Miller dont l'érudition vigilante et sûre suivait aussi de près les travaux de nos Écoles, dans toutes les recherches qui se rapportaient à la philologie grecque, soit ancienne, soit moderne.

Ce sont là des services que je ne pouvais manquer de rappeler au souvenir des promotions nouvelles, dont j'ai maintenant à vous faire connaître les travaux.

ÉCOLE D'ATHÈNES

L'École d'Athènes se composait, en 1885, de MM. Paris et Holleaux, pour la troisième année, et, pour la deuxième, de MM. Diehl, Cousin et Durrbach. Quant à la première année, depuis que l'Académie est revenue à l'ancien usage de n'exiger d'elle aucun envoi, nous n'avons pas encore à nous en occuper.

M. Pierre Paris nous avait présenté l'an dernier un supplément au *Catalogue des terres cuites du Musée d'Athènes* de son devancier M. Jules Martha, supplément considérable et rendu nécessaire par le rapide accroissement des collections athéniennes. Ce travail, œuvre d'observation attentive et de désintéressement scientifique, aura contribué à former son expérience et à développer en lui les qualités d'archéologue qui se montrent aujourd'hui dans une étude tout à fait neuve et personnelle, dans une exploration accompagnée de fouilles.

Le petit temple d'*Athéna Cranaia*, près d'Élatée, en Phocide, situé sur une étroite plate-forme de rochers au bord d'un précipice, n'est pas, malgré la brève description de Pausanias, un de ces emplacements célèbres, où le moindre coup de pioche a un écho retentissant; mais les recherches, justement parce qu'elles y étaient limitées à un emplacement restreint et isolé de toutes parts, pou-

vaient faire espérer des découvertes d'une précision particulière. La perspective d'un résultat utile à la science a décidé M. Paris et il a été récompensé de son zèle par un sérieux succès, que son mémoire, intitulé *Fouilles au temple d'Athéna Cranaia*, permet parfaitement d'apprécier.

Dans ce sanctuaire antique, ce n'est ni l'architecture ni la sculpture, qui ont laissé les débris les plus intéressants. Cependant, outre quelques tambours de colonnes doriques encore en place, que l'on croyait détruits depuis le passage de Dodwell, M. Paris a retrouvé plusieurs chapiteaux du même ordre appartenant à deux types différents, divers fragments de la frise et du larmier, enfin les murs de substruction, et des traces empreintes sur le rocher même, qui permettent encore de se faire une idée assez exacte du temple. Il était hexastyle, avec treize colonnes sur ses grands côtés. Un détail particulier est l'existence d'une sorte de parapet qui bordait l'une de ces colonnades du côté de l'abîme. Les dimensions et la disposition reproduisaient à peu de chose près celles du Théséion, mais avec cette différence que le marbre est remplacé par de la pierre, portant seulement quelques restes de stuc peint, sans aucun vestige de décoration sculpturale à l'extérieur.

Quant aux ouvrages de sculpture qui s'élevaient à l'intérieur de l'édifice, il est intéressant pour l'histoire de l'art d'avoir pu reconstituer un morceau, si humble et si mutilé qu'il soit, de la statue même de Minerve. Ce n'est qu'une partie de draperie volante, adhérente à un fragment de base; mais ce débris suffit pour confirmer le témoignage de Pausanias et celui des médailles, sur l'attitude animée et guerrière de la déesse; il montre, en outre,

qu'elle était de marbre et de grandeur plus que naturelle. Le travail un peu sec et monotone de ce paquet de plis, partie sans doute sacrifiée et rejetée en arrière, comme dans les Victoires, pour équilibrer l'inclinaison de la figure, ne peut pas de toute manière nous donner la mesure du talent de Timoclès et de Timarchidès, les fils de Polyclès, cités par Pausanias comme les auteurs de cette œuvre importante. Un reste d'inscription, déchiffré au même endroit, sur un autre piédestal ne paraît pas tout d'abord conforme au témoignage du voyageur grec : car il donne le nom de « *Polyclès, fils de Tim [archidès?]* ». M. Paris suppose un second Polyclès petit-fils du premier : c'est un nouvel élément introduit dans la discussion de la généalogie assez embrouillée de cette famille d'artistes, appartenant à la nouvelle école attique.

Nous arrivons à ce qui fait surtout l'intérêt et la nouveauté des découvertes de M. Paris : ce n'est pas le principal, c'est l'accessoire ; ce sont les objets d'une importance secondaire qui, par leur abondance et leur variété, fournissent tout un ensemble de renseignements précieux. Le plus grand nombre de ces objets sont en terre cuite, et l'on peut dire qu'il y a là un chapitre ajouté à l'histoire de la céramique grecque. Nous avons d'abord une brillante décoration architecturale qui rachetait la simplicité un peu nue de la construction en pierre : cheneaux ornés d'enroulements et de belles têtes de lion, acrotères et antéfixes de plusieurs types différents, tuiles peintes provenant des faitages. Le nombre de ces débris est si grand, nous dit M. Paris, qu'un homme du métier pourrait reconstituer tout le système d'assemblage de la toiture ; on doit même,

vu la diversité des motifs, en attribuer une partie au portique et aux édifices qui entouraient le temple. Sur quelques milliers de tessons ordinaires, soixante seulement ont conservé deux ou trois caractères d'une inscription imprimée à l'aide du moule; l'auteur les a rapprochés avec beaucoup de patience et de méthode, et il en a tiré des éléments séparés qui pouvaient s'unir, suivant lui, par la juxtaposition de plusieurs tuiles: *δαμόσιος* — *δαμοσία πλίνθος* — *ἐπὶ Ἀπελλεία* (ou cinq autres noms d'entrepreneurs publics) — *δαμοσίου ἐργώνου*. Nous aurions voulu aussi quelques indications sur les dimensions normales des briques ou tuiles, détail intéressant pour l'étude de la métrologie antique.

On savait déjà, par quelques exemples, que les figurines d'argile se rencontraient en grande quantité, non pas seulement dans les tombeaux, mais encore auprès des anciens sanctuaires; cependant, le fait n'avait pas été étudié jusqu'ici par des explorations assez méthodiques. Les observations faites sur ce sujet par M. Paris présentent donc un intérêt à part. La couche de terre qui tapissait les pentes rocheuses à l'est du temple lui a fourni toute une collection d'ex-voto, parmi lesquels les débris de figurines sont en majorité; et les plus nombreuses appartiennent à la classe indéterminée des charmantes statuettes de la nécropole de Tanagra. Ainsi, le rôle funéraire ou religieux de beaucoup de figurines tenait moins à la représentation elle-même qu'à l'intention du donateur; c'est la confirmation de l'opinion qui a été récemment développée par M. Edmond Pottier. Toutefois, de même que M. Pottier reconnaît néanmoins l'existence de certains types purement

funéraires, M. Paris retrouve aussi, bien qu'en nombre restreint (environ dix sur cent), des images représentant la déesse ou se rapportant à son culte. Il est bien évident que tous ces débris, jetés sur la pente, où ils ont roulé, proviennent du sanctuaire. Pourtant il ne faudrait pas entendre trop étroitement par ce mot l'intérieur du temple. Des ex-voto d'aussi peu de valeur devaient venir s'entasser au dehors, autour des autels, des statues, des chapelles surtout et de tous les endroits consacrés. C'est dépasser un peu, croyons-nous, la portée des faits observés que de supposer qu'il y aurait eu dans la cella même « un véritable musée de figurines » qui n'auraient été brisées et rejetées au dehors qu'à l'époque de sa ruine.

Parmi les fragments de vases quelques débris se rapportent par leur décor ou par leur forme au style appelé trop exclusivement mycénien. Il faut noter surtout les nombreux morceaux ayant appartenu à de grands récipients à large rebord, dont les anses courtes portaient ordinairement l'inscription : Ἀθηνᾶς ἱερός; l'auteur y reconnaît avec raison les ἀσάμινθοι, sortes de baignoires qui servaient au prêtre-enfant d'Athéna Cranaïa et dont la forme comme le nom remontaient à la tradition homérique. Citons encore plusieurs centaines de ces cônes et pyramides de terre cuite, improprement qualifiés de *cônes funéraires*, dont l'un avec la consécration : Θέδωρις Ἀθηνᾶς; puis, dans les autres matières, des ustensiles en bronze, des fibules dont plusieurs d'un type très ancien, des enroulements décoratifs de fil métallique, des objets en os au nombre desquels l'imitation d'un calame, taillé et fendu comme un bec de plume.

Des quinze ou seize textes épigraphiques découverts au même endroit, plusieurs sont des documents historiques d'une réelle valeur. On y rencontre particulièrement plusieurs actes qui sont de véritables reçus authentiques de l'amende infligée aux Phocidiens par le conseil des Amphictyons pour le pillage du trésor sacré de Delphes. Je mentionnerai aussi un décret de la confédération des Phocidiens en faveur des habitants de l'île de Ténos et un affranchissement public fait au nom du synèdre et du peuple d'Élatée. Ces inscriptions sont chacune l'objet d'un commentaire développé et d'une étude très consciencieuse qui éclairent plus d'un détail nouveau sur la constitution politique, les usages et le dialecte de la Phocide.

On voit par le résumé du mémoire quelle est la diversité des recherches auxquelles M. Paris a dû se livrer pour mettre lui-même en lumière les heureux résultats de ses fouilles. Il a eu soin d'y joindre beaucoup de photographies, des dessins et un plan exécuté par M. Blavette, architecte de l'Académie de France à Rome. Après une légère révision du style, qui du reste est presque partout un bon style d'exposition, facile et simple, il y aura là, pour la Bibliothèque de l'École d'Athènes, un nouveau volume de tous points excellent.

L'Étude sur le commerce des Rhodiens, de M. Maurice Holleaux, forme un nouveau chapitre d'un travail général sur les Rhodiens. L'année dernière, l'auteur en avait envoyé un autre sur la constitution politique du même peuple. Il ne semble pas avoir eu le temps de mettre la dernière main à son envoi de cette année ; mais les matériaux sont ras-

semblés et classés, les idées arrêtées. C'est l'exposition qui demanderait à être revue avec soin, pour donner à tout le travail ce degré d'élégante précision dont ne peuvent se passer les écrits les plus substantiels.

Le sujet est nouveau dans son ensemble. Il n'avait été traité par aucun des historiens de Rhodes. L'auteur interroge avec soin les documents de tout genre ; les textes des écrivains, les inscriptions (il en a relevé lui-même sur place un certain nombre qui sont inédites), les monnaies. Quant aux nombreux débris d'amphores, dont l'examen est pour beaucoup dans ses conclusions sur la nature et l'étendue des relations de Rhodes avec les divers points du monde ancien, les grandes lignes d'une étude de ce genre avaient déjà été tracées par Albert Dumont.

Le mémoire même est simplement et nettement divisé en deux chapitres : 1° De la situation économique de l'île de Rhodes ; 2° Des grandes directions suivies par son commerce.

Dans le premier chapitre, M. Holleaux soutient et établit qu'il existait à Rhodes un commerce d'importation, principalement pour les céréales et les bois de construction, et un commerce d'exportation, surtout pour le vin, dont l'île fournissait particulièrement plusieurs villes du Pont-Euxin ; mais le mouvement le plus important de beaucoup était celui du transit. Rhodes était un grand comptoir. Peut-être, comme M. Dumont l'a supposé pour Cnide, se trouvait-elle « à la tête d'une sorte de hanse, à laquelle elle donnait son nom pour raison sociale ».

Sans entrer dans le détail de l'argumentation sur laquelle l'auteur appuie sa thèse, je signalerai d'abord la discussion d'un texte important de Diodore (20, 84),

sur le siège de Rhodes par Démétrius Poliorcète en 304, d'où il résulte que la population fixe de l'île n'a jamais été considérable. Un autre point important est la constatation de l'influence des étrangers à Rhodes, par les revenus des douanes avant la création du port franc de Délos en 168, par le nombre des confréries religieuses (une trentaine) fondées par des étrangers et composées d'étrangers, enfin par le nombre très considérable des épitaphes d'étrangers qu'on trouve dans les inscriptions funéraires. M. Holleaux a tiré aussi un très bon parti de l'inscription d'Éphèse (publiée par Wood) en l'honneur d'Agathoclès, auquel les Éphésiens confèrent le droit de cité, pour reconnaître la générosité avec laquelle il leur a vendu, au-dessous du prix courant, une cargaison de blé de quatre cent mille mesures.

Le second chapitre consiste dans une liste de tous les pays avec lesquels des relations commerciales sont attestées par les textes d'auteurs, par les inscriptions et les monnaies, surtout par près de deux mille débris d'amphores. Il résulte de ces témoignages que le commerce des Rhodiens rayonnait dans quatre grandes directions :

1° Vers les côtes de la mer Égée, l'Archipel, la Grèce continentale;

2° Vers le Pont-Euxin;

3° Vers l'Italie, la Sicile, peut-être l'Espagne, la partie occidentale du littoral africain;

4° Vers les côtes méridionales de l'Asie Mineure, Chypre, la Syrie, la Phénicie, l'Égypte, la Cyrénaïque.

Ces conclusions sont mises sous les yeux au moyen d'une carte jointe au mémoire.

Les témoignages recueillis par M. Holleaux, sont expliqués et discutés quand il y a lieu. Je remarque, pages 47 et 55, la discussion d'un texte de Polybe (30, 5) d'où Droysen, dans son *Histoire de l'Hellénisme*, a conclu à tort à l'existence d'un traité de commerce entre Rhodes et le peuple romain dès 307 avant J.-C. Au sujet des rapports avec l'Égypte, l'auteur est le premier à se servir d'un passage du discours contre Dionysodore attribué à Démosthène.

En résumé, ce mémoire atteste un travail personnel. Il a été bien préparé par une exploration de l'île et par des études bien conduites. Le point important, qui domine tout, est bien mis en lumière. Cependant, avant que l'auteur fasse imprimer son travail, nous lui recommanderons de donner plus de développement à la partie archéologique du sujet. Nous aurions voulu y trouver une étude sur les fouilles exécutées dans l'île, notamment à Ialysos et à Camiros, par Salzmann et Biliotti. Il en est sorti de nombreux monuments, vases, figurines d'argile, terres cuites vernissées, qui ne sont pas seulement des objets d'art, mais aussi des objets d'industrie et de commerce, et dont la comparaison avec les monuments semblables recueillis sur les côtes de la Méditerranée aurait fourni certainement un chapitre des plus instructifs.

L'Académie connaît d'assez longue date les travaux de M. Diehl sur l'archéologie byzantine. Elle l'a suivi avec intérêt quand il a quitté l'École de Rome pour aller en Grèce, comme membre de l'École d'Athènes, poursuivre les études dans les contrées mêmes où l'art byzantin a pris nais-

sance. Cependant, l'année dernière, il était revenu à l'Italie méridionale. Son mémoire de 1884 est consacré à la Grèce et nous décrit un des plus célèbres édifices religieux de ce pays au moyen âge, sous le titre suivant : *L'Église et les mosaïques du couvent de Saint-Luc en Phocide*.

Le monastère de Saint-Luc est une des rares constructions remontant réellement à l'époque byzantine, qui se soient conservées dans la Grèce proprement dite. Par le style de son architecture, comme par l'ensemble des ouvrages d'art qui la décorent, il méritait bien une monographie savante, comme celle que nous avons aujourd'hui entre les mains. L'élégance de ses formes architectoniques, la richesse de ses marbres et surtout l'importance de ses mosaïques, encore en grande partie intactes, le placent au même rang que plusieurs des plus beaux édifices chrétiens de Constantinople. Cependant les voyageurs, qui s'attachent aux moindres vestiges helléniques, n'avaient guère fait jusqu'ici que mentionner au passage ce remarquable couvent, comme une station pittoresque sur la route de Delphes, ou, s'ils l'avaient brièvement décrit, leurs descriptions étaient pleines d'inexactitudes.

M. Diehl s'appuie sur des documents historiques méthodiquement étudiés. Il nous retrace d'abord la vie du pieux solitaire de la Phocide, qui n'a rien de commun que le nom avec l'évangéliste saint Luc et qui porte dans la liturgie grecque le titre de ὁσιος, au lieu de ἄγιος. Les renseignements que l'auteur a rassemblés sur la fondation du couvent lui permettent de discuter avec autorité la date de sa construction, qui doit être reportée à la première moitié du XI^e siècle. L'étude de l'architecture, poursuivie dans

tous les détails, et surtout l'examen des mosaïques qui surpassent en importance et en beauté celles de *Qarieh-Djamissy* à Constantinople, le conduisent à la même conclusion, d'autant plus intéressante que les premières années du XI^e siècle sont le point culminant du développement de l'art byzantin. C'est ce qui donne aussi une importance particulière aux considérations et aux rapprochements que M. Diehl ajoute à la description détaillée des figures et des scènes religieuses. Ces recherches sur les diverses périodes de l'iconographie byzantine lui permettent de préciser plus d'un fait resté douteux et d'ajouter à nos connaissances, encore si incomplètes, sur cette époque de perfection relative, dans l'art chrétien oriental. Des notes souvent étendues, de nombreuses citations d'auteurs, un plan et plusieurs dessins contribuent à donner à cette monographie un rang tout à fait distingué parmi les travaux qui ont été publiés sur l'archéologie byzantine.

Le mémoire de M. Cousin : *De la collation du droit de cité dans les villes grecques* témoigne à la fois d'une connaissance étendue des documents historiques et d'une certaine vigueur d'esprit. Le mémoire est bien composé, il est écrit dans une langue claire, correcte, qui a souvent de la fermeté.

Le sujet même était difficile à définir. En effet, il y avait lieu de distinguer : 1^o le droit de cité conféré à des nations entières par suite de conquête ou d'annexion pacifique; 2^o le droit de cité conféré à des classes de personnes, soit esclaves, soit d'une condition voisine de l'esclavage pour des nécessités politiques; 3^o le droit de cité conféré à des

personnages illustres et à leurs familles, en récompense de services rendus à la cité qui les adopte, et parmi ces personnages, à des princes par un État dont ils sont devenus les alliés ou les bienfaiteurs. Ajoutez encore l'analogie de ce droit de bourgeoisie avec d'autres distinctions honorifiques, telles que la proxénie, qui sont souvent concédées en même temps que le droit de cité.

Il était difficile de concilier toutes ces distinctions avec les convenances d'une exposition méthodique.

Par exemple, l'auteur ne distingue peut-être pas suffisamment la collation purement honorifique du droit de cité à de grands personnages, qui n'en tirent aucun profit, et la collation à des métèques ou à des étrangers qui venaient s'établir dans la cité et y profitaient de tous les avantages civils, politiques ou religieux. Il n'insiste pas suffisamment sur les conséquences de la collation du droit de cité à des villes entières. Il arrive aussi un peu tard à distinguer la proxénie et le droit de citoyen, à propos d'une inscription de Thalamæ.

Un autre inconvénient, qui tient au sujet plus qu'à l'auteur, c'est que, tout entière en menus détails, l'œuvre est d'une lecture un peu fatigante. L'écrivain aurait peut-être dissimulé ou du moins atténué ce défaut, en introduisant par endroits de larges résumés, et surtout en développant sa conclusion, qui est un peu brève. Il ne lui en reste pas moins le mérite d'avoir traité un sujet dont nul, avant lui, n'avait essayé d'embrasser l'ensemble. Cet essai a exigé des recherches très vastes, et M. Cousin n'a pas succombé sous le nombre et sous le poids des faits qu'il avait recueillis; il est resté maître de la matière.

Le travail de M. Durrbach est intitulé : *L'orateur Lycurgue* sans un mot de plus. Ce simple titre fait attendre une étude complète sur le sujet que l'auteur s'est proposé. Or, c'est surtout comme administrateur que Lycurgue est apprécié dans ce mémoire de cent dix-sept pages. Les caractères de son éloquence n'y sont que très sommairement étudiés.

Dans l'analyse historique que M. Durrbach nous présente de l'administration de Lycurgue, d'après les documents soit anciennement connus, soit récemment publiés, on reconnaît l'œuvre d'un élève exact et intelligent de M. Foucart, qui a appris auprès de lui à connaître les monuments lapidaires et à en tirer tout ce qu'ils contiennent, sans prétendre y ajouter par des interprétations forcées ou des restitutions imprudentes. On trouvera beaucoup de faits curieux dans les chapitres sur ce que fait Lycurgue pour le culte et pour les temples, ainsi que sur les différentes constructions qu'il a entreprises, achevées ou réparées.

Dans l'analyse que l'auteur donne des fragments que les grammairiens nous ont conservés des discours perdus, dans celle qu'il présente de l'unique discours conservé, on retrouve les mêmes qualités; mais l'auteur a omis d'étudier la langue et le style de Lycurgue; à peine en dit-il quelques mots qui ne paraissent pas d'une justesse absolue. Parmi les témoignages anciens sur Lycurgue, il ne cite que le Pseudo-Plutarque, et il ne tient pas compte de deux notices, l'une de Suidas, qui ne manque pas d'intérêt pour la biographie et la bibliographie, l'autre de Denys d'Halicarnasse, qui, dans sa brièveté, résume très bien les carac-

tères distinctifs du talent oratoire de Lycurgue. L'analyse qu'il donne du discours contre Léocrate, est claire et méthodique; au point de vue politique, elle laisse peu à désirer; mais au point de vue littéraire, on y voudrait quelques rapprochements avec les autres discours du même genre qui nous sont parvenus de l'École attique. Il en résulterait des observations utiles sur l'atticisme et sur le rôle de l'hyperbole dans les nombreux discours d'accusation que renferme la collection des Orateurs Attiques.

Enfin, il n'a pas même essayé, en terminant son mémoire, de dégager les traits qui font l'originalité de cette figure; il ne nous a pas donné un vivant portrait de cet administrateur austère, qui ressemble au Caton romain par l'intégrité de sa vie et par l'âpreté avec laquelle il poursuit les ennemis de l'État, mais qui a sur le célèbre censeur l'avantage d'être nourri des lettres grecques, et de comprendre le rôle qu'elles doivent jouer dans l'éducation politique d'un peuple. M. Durrbach a fait œuvre d'érudit; pourquoi n'a-t-il pas tenté d'écrire là quelques pages qui soient d'un historien?

Je ne veux pas quitter la Grèce, sans rappeler la nouvelle campagne archéologique que l'École d'Athènes a entreprise dans l'île de Délos, toujours sous la direction de l'habile et heureux explorateur dont le nom restera attaché à ces découvertes. Cette année, M. Homolle était assisté par un de ses jeunes camarades de l'École, M. Durrbach, qu'il a initié à l'émouvant, mais rude labeur des fouilles. Il se proposait surtout de relier entre elles ses explorations précédentes, en déblayant les points inter-

médières, qui laissaient douteuses certaines questions intéressantes pour la topographie du sanctuaire de l'Apollon Délien. L'Académie a pu juger par elle-même, d'après la communication qui lui a été récemment faite par M. Homolle, des résultats de l'entreprise. Ces recherches ont donné lieu à la découverte d'un grand nombre de monuments, principalement épigraphiques, qui sont venus compléter l'importante collection de textes lapidaires recueillie à Délos. L'Académie apprendra aussi avec satisfaction que M. Homolle va pouvoir, grâce au concours de l'État, publier l'ensemble de ses découvertes, avec tout l'appareil de plans et de figures, nécessaire pour faire complètement apprécier les résultats d'une mission qui fait honneur à l'archéologie française.

ÉCOLE DE ROME

Les membres de l'École de Rome, pendant la même année 1885, étaient MM. Fabre, Digard et de Nolhac, qui représentaient la troisième année de l'École, et MM. Langlois et Lécrivain, membres de seconde année.

M. Paul Fabre, s'étant occupé l'année précédente des patrimoines de l'Église romaine, s'est attaqué ensuite au recueil même qui est la source des renseignements de ce genre, à la célèbre compilation connue sous le nom de *Liber Censuum*, commencée en 1192 par Cencius Camerarius, et continuée par ses successeurs dans l'office de *camérier*. Elle n'était pas, il est vrai, complètement inédite. Mais les

savants se laissaient troubler par le désordre apparent dans lequel s'y rencontrent les pièces de tout âge et de toute nature. Ils ne s'en servaient qu'avec la plus grande défiance, la qualifiant de collection informe, allant même jusqu'à dire que l'original avait disparu. C'est le problème dont M. Fabre a courageusement abordé l'examen et trouvé la solution.

Grâce à la comparaison attentive qu'il a faite des seize manuscrits existants, en y relevant jusqu'aux moindres variétés de rédaction et jusqu'aux particularités matérielles de l'écriture ou du parchemin, il est arrivé à démontrer que le codex 8486 de la Bibliothèque du Vatican doit être considéré comme l'archétype de tous les autres exemplaires jusqu'ici connus. Cependant rien ne prouvait encore que ce fût le texte original. M. Fabre a réussi à établir ce second point par une comparaison ingénieuse avec la collection de canons désignée sous le nom de *Gesta pauperis scholaris Albini*, collection qui paraît avoir été rédigée vers 1181-1185 et qui contient une liste des *cens* dont le Saint-Siège jouissait à l'époque même où le camérier Cencio réunissait les éléments de son propre recueil.

En dehors de ces découvertes, dont l'importance est considérable, notre jeune érudit a pénétré le secret de la confusion dans la distribution des matières, qui avait dérouté et découragé tous ceux qui jusqu'ici se sont occupés du *Liber Censuum*. En effet, Cencio prend soin d'avertir qu'il avait réservé sur son registre de larges espaces blancs, où ses successeurs pourraient consigner « jusqu'à la fin du monde » tous les revenus successivement attribués au Saint-Siège. S'appuyant sur cette

déclaration, M. Fabre a démontré que l'ordre des matières s'y trouve presque entièrement subordonné aux nécessités matérielles ou accidentelles d'une pareille composition, ce qui explique à la fois la confusion et permet de la rectifier.

Je ne fais que reproduire l'opinion des juges compétents, en France comme en Italie, et particulièrement celle qui a été publiquement exprimée par notre savant confrère M. De' Rossi, en disant que ce travail honore grandement son auteur ainsi que l'École dont il est membre. Ce n'est, il est vrai, qu'une introduction destinée à précéder une édition complète du *Liber Censuum*; mais la lumière est faite sur l'origine, la date, le contenu primitif et les développements successifs du célèbre polyptique et nous pouvons attendre avec une pleine confiance le texte qui nous est promis.

Dans les *Nouvelles Observations* que M. Digard nous a envoyées sur la *diplomatie pontificale*, l'auteur a recherché avec beaucoup de sagacité les règles que la chancellerie des papes suivait à la fin du XIII^e siècle. Il s'est attaché à des particularités qu'au premier abord on peut croire insignifiantes, puisque la plupart des éditeurs des textes n'en ont point tenu compte; mais il en a su tirer des informations très précieuses sur l'organisation des bureaux de la cour de Rome.

Il a d'abord tiré un excellent parti des signatures, des notes, et des chiffres qu'il a relevés sur le repli et au revers des bulles ou lettres originales, et dont il a établi la concordance avec certains articles des anciens manuels dressés pour l'instruction des officiers de la chancellerie.

D'autre part, il a exposé avec clarté et vraisemblance les règles, ou plutôt les usages, qui présidaient à l'enregistrement des actes des papes vers la fin du XIII^e siècle. Les judicieuses remarques qu'il a faites à ce sujet montrent que notre École, quand elle a entrepris la publication ou l'analyse des registres, a eu raison de suivre rigoureusement l'ordre d'enregistrement sans essayer de rétablir l'ordre chronologique des pièces.

Ainsi comprise, la diplomatique jette un jour nouveau sur l'histoire administrative et politique du pontificat de Boniface VIII et sur les rapports de la cour de Rome avec Philippe le Bel.

L'état de la santé de M. de Nolhac ne lui a pas permis de rédiger cette année un mémoire en règle. Cependant nous sommes suffisamment édifiés sur l'activité et sur la variété de ses recherches par une série d'articles importants qu'il a publiés soit dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, soit dans la *Revue de philologie*. Presque toutes ces monographies se rapportent au grand sujet d'ensemble que l'auteur a choisi pour cadre de ses études : l'Histoire de l'érudition à l'époque de la Renaissance. Il nous suffira de les énumérer ; ce sont :

1^o *La bibliothèque d'un humaniste* : les livres annotés par Muret (notice et inventaire) ;

2^o *Plusieurs lettres inédites de Paul Manuce*, recueillies à la Bibliothèque Vaticane ;

3^o *Les collections d'antiquités de Fulvio Orsini*, notice et inventaire : document précieux pour l'histoire de l'archéologie, que l'on a cherché longtemps en Italie et que l'on

croyait perdu, quand M. de Nolhac l'a retrouvé à l'Ambrosienne. Orsini s'était appliqué avec prédilection à réunir les portraits des grands hommes de l'antiquité; et son catalogue est particulièrement utile pour faire connaître les premiers éléments avec lesquels s'est constituée la science de l'iconographie grecque et romaine;

4° *Le Vaticanus 90 de Lucien*, étude paléographique sur le manuscrit et la collation du *Dialogue des morts*.

Pour terminer cette énumération, nous ne pouvons nous empêcher de nous arrêter à l'étude que M. de Nolhac consacre aux deux manuscrits de Virgile ornés de peintures, qui comptent parmi les merveilles de la Bibliothèque Vaticane. Ce n'est qu'une introduction à un travail plus complet; mais nous sommes heureux d'y rencontrer, à côté de la science du paléographe, toutes les qualités d'un fin appréciateur de ce qui tient à l'art. La comparaison entre les deux séries de miniatures, dont les unes doivent encore être appelées antiques et dont les autres se rattachent de loin à l'antiquité, est faite avec un sentiment délicat de leurs différences techniques, des mérites et surtout des défauts, qui permettent de les attribuer à des époques différentes. C'est un service rendu à l'archéologie que d'en avoir fait reproduire quelques spécimens par des planches photographiques, qui montrent toute l'inexactitude des anciennes reproductions de Mai et de Sérour d'Agincourt. Je me permettrai même à ce propos d'exprimer un vœu: pourquoi l'un de nos jeunes artistes de l'Académie de France ne serait-il pas chargé officiellement de faire à la gouache des fac-similés de ces célèbres miniatures? Car les descriptions, même aussi exactes et aussi minutieuses que celles

de M. de Nolhac ne sauraient remplacer la couleur et les renseignements particuliers qu'elle ajoute à ceux du dessin. On ferait avec de pareilles planches coloriées un Virgile illustré, d'un bien grand intérêt.

M. Langlois a entrepris de dresser le *Catalogue raisonné* de tous les manuscrits en langue d'oïl ou en langue d'oc qui sont dans les bibliothèques de Rome. Comme exemple de la méthode qu'il a suivie, il envoie la notice de quatre-vingts manuscrits faisant partie du fonds de la Reine de Suède. Il n'y a que des éloges à donner à ce travail qui est parfaitement conçu et très soigneusement exécuté. L'auteur se propose de le compléter par une annotation bibliographique très développée.

Cette addition, qui n'est pas indispensable, augmentera encore l'intérêt du catalogue.

On connaissait déjà la plupart des morceaux intéressants contenus dans la série de manuscrits que M. Langlois passe en revue ; mais ces manuscrits n'avaient jamais été l'objet d'un dépouillement aussi minutieux et aussi complet. Les devanciers de M. Langlois avaient négligé beaucoup de textes qui leur paraissaient et qui sont en effet peu importants. Il faut savoir gré à M. Langlois de ne s'être pas laissé décourager par l'insignifiance de plusieurs des manuscrits qui lui passaient par les mains. Le compte rendu qu'il en donne épargnera le temps de beaucoup de travailleurs qui seront suffisamment édifiés sur le contenu des manuscrits examinés par M. Langlois pour se dispenser de les compulsés.

Il était peut-être un peu hardi de la part de M. Lécivain de choisir pour le sujet de son mémoire une question que l'un des maîtres de l'érudition moderne avait déclarée très difficile, qu'il n'avait pas cru, au milieu de ses doutes, pouvoir résoudre lui-même, tout en recommandant aux autres d'en chercher la solution. Ce sujet est une étude sur *la Constitution et le recrutement du Sénat romain après Dioclétien*. Cependant de pareils travaux, s'ils n'apportent pas toujours des résultats décisifs, servent beaucoup à ceux qui les entreprennent, et il est rare qu'ils ne fassent pas avancer sur quelques points la question controversée.

Le mémoire de M. Lécivain est bien compris dans son ensemble, parfaitement conduit et de plus écrit avec soin. Il dénote un esprit réfléchi, qui sait voir dans les faits et qui a l'intelligence de l'histoire. L'auteur a caractérisé avec bonheur le changement survenu au IV^e siècle dans la condition du Sénat lorsqu'il dit : « Ce n'est plus un corps politique, mais une classe de la société. » C'est l'idée générale qui éclaire et domine toutes les autres; mais ce n'est pas là une opinion préconçue, elle ressort comme une conséquence naturelle de toutes les observations de détail qu'a fournies l'étude des textes et de l'histoire.

Il était d'abord nécessaire de faire connaître les antécédents de la question. Avant Dioclétien, pour être sénateur, il faut avoir le cens sénatorial (un million de sesterces). On arrive soit par la questure, soit par l'*adlectio*, au sujet de laquelle M. Lécivain trouvait le travail de l'un de ses devanciers, la thèse latine de M. Maurice Bloch. Il étudie ensuite les causes qui ont fait de la dignité de sénateur un titre héréditaire. Ce qui a contribué surtout à

établir cette hérédité, ce sont les impôts sénatoriaux. Les charges spéciales, qui pèsent particulièrement sur une catégorie de citoyens, annoncent presque toujours, d'après la judicieuse remarque de l'auteur, qu'une caste est constituée et l'on pourrait ajouter qu'ils en consacrent et en perpétuent l'établissement. L'hérédité sénatoriale est expliquée par une analogie avec la condition des décurions, analogie qui est juste au moins en principe. Toutefois il ne faut peut-être pas attribuer à l'album de Thamugas une portée trop générale et M. Lécrivain a bien fait de rappeler que le nombre des décurions était fixe, tandis que celui des sénateurs ne l'était pas.

Parmi les impôts supportés par les sénateurs, à côté de l'*aurum oblativum*, à côté du *follis* qui frappe les terres sénatoriales, se trouve placée la préture. L'idée de nommer la préture un impôt est imprévue, mais elle est assez bien justifiée par ce fait que huit de ces magistrats étaient dans l'obligation de fournir aux dépenses des jeux publics.

La seconde partie du mémoire est consacré à l'étude du renouvellement du Sénat à la même époque et à établir que les deux manières anciennes d'y parvenir, les magistratures (questure et préture) et l'*adlectio* impériale, ont fait place au droit de naissance. Au mémoire est joint un appendice sur la disparition de l'ordre équestre et sur la création de l'ordre des perfectissimes.

En résumé, l'étude que nous venons d'analyser se rattache à la série des travaux qui nous font mieux comprendre comment un nouvel ordre de choses avait déjà commencé à sortir de la seule décomposition de la société antique, même en dehors de la pression du christianisme

et de l'immixtion des barbares. S'il n'est pas à l'abri des critiques de détail et s'il n'arrive pas sur plusieurs points à dissiper l'obscurité, il ne nous en montre pas moins les qualités d'un historien et d'un juriste déjà rompu à la connaissance si étendue et si complexe de l'administration romaine.

En terminant, Messieurs, le compte rendu des mémoires soumis à l'examen de votre Commission, je ne perdrai pas mon temps à chercher une formule générale pour caractériser ces travaux d'une même année, qui doivent une partie de leur intérêt à leur diversité même. Ce qui en fait l'unité, c'est l'ardeur au travail, c'est l'excellent esprit qui est de tradition dans nos deux jeunes colonies savantes, en Italie comme en Grèce, et que maintiennent avec un égal dévouement deux directeurs choisis parmi vous, M. Foucart à Athènes et M. Le Blant à Rome.

